LE PLAN DE GESTION

Le plan de gestion pour améliorer la biodiversité expérimenté dans le cadre du programme agriculture et biodiversité s'est inspiré des plans de gestion existants, utilisés pour la gestion des réserves naturelles, parcs naturels ... Il s'agit donc ici d'une version simplifiée et allégée, adaptée au cas d'une exploitation agricole. Le plan de gestion pour améliorer la biodiversité est un outil qui permet de définir et de réfléchir, avec l'agriculteur sur ses pratiques et la gestion de son exploitation. Il permet de répondre aux questions de l'agriculteur dont l'objectif est de concilier son activité agricole et le maintien ou l'amélioration de la biodiversité sur son exploitation. Le plan de gestion définit des priorités et des objectifs de gestion en fonction de l'état du site en terme de biodiversité et permet d'élaborer et de mettre en œuvre des actions à court, moyen ou long terme. Un certain nombre d'indicateurs tels que les oiseaux avec le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), les éléments naturels et paysagers, la flore ... ont été retenus dans le cadre de ce programme pour suivre la biodiversité. Un suivi de ces indicateurs et des actions mises en œuvre est réalisé chaque année.

Les différentes phases d'élaboration du plan de gestion pour améliorer la biodiversité

La première phase consiste à réaliser différents diagnostics sur l'exploitation, afin de déterminer l'état initial de la biodiversité. Dans un premier temps, le diagnostic global d'exploitation permet d'échanger avec l'agriculteur sur les principales caractéristiques de son exploitation, son patrimoine naturel, son assolement, ses pratiques... Le rôle de l'agriculteur est primordial pour apporter au naturaliste une meilleure connaissance du fonctionnement de l'exploitation et de son environnement. Ensuite, plusieurs diagnostics environnementaux sont réalisés pour connaitre l'état actuel de la biodiversité, dégager les principaux enjeux rencontrés : diagnostic des éléments naturels et paysagers (cf. fiche echnique correspondante), diagnostic oiseaux (cf. fiche Suivi des peuplements d'oiseaux), diagnostic botanique (figure1). D'autres peuvent être réalisés en fonction des enjeux locaux (amphibiens...). En parallèle plusieurs prises de vue sont effectuées et permettent de "photographier" l'état initial de la biodiversité. En reprenant les mêmes angles de vue, cet inventaire photographique servira de support pour analyser les changements de pratique et les actions réalisées sur l'exploitation au cours de la mise en oeuvre du plan de gestion.

La seconde phase consiste alors en l'élaboration du plan de gestion. A partir des différents diagnostics et des enjeux biologiques identifiés, sont définis les principaux objectifs (par exemple : améliorer le réseau de corridors biologiques) déclinés ensuite en objectifs opérationnels (implanter des haies (figure2), des bandes enherbées, créer et/ou restaurer des mares...).



Figure1: Réalisation d'un inventaire floristique dans une jachère spontanée



Figure2 : Préconisations d'implantation de haies (en bleu) permettant de connecter les éléments existants (en rouge) (haies, boisements) entre eux et améliorer le réseau de corridors écologiques.









L'ensemble des mesures préconisées par les naturalistes pour améliorer la biodiversité est regroupé dans un projet de plan de gestion qui est soumis à l'agriculteur. Ce dossier comporte également les diagnostics, les photographies, la cartographie de l'état initial et celle des préconisations de gestion. Il sert de support à la discussion entre l'exploitant, l'animateur agricole et le naturaliste. Le plan de gestion prend en compte les contraintes d'exploitation et concilie autant que possible exigences de production et exigences biologiques des espèces. Après plusieurs échanges entre l'agriculteur et le naturaliste sur la faisabilité ou non des mesures proposées, ou leur adaptation, l'agriculteur valide les mesures qu'il souhaite retenir dans son plan de gestion. En fonction du projet d'exploitation et de la facilité de mise en oeuvre des mesures, celles-ci peuvent être échelonnées sur le court, moyen ou long terme.

La troisième et dernière phase concerne le conseil et le suivi. Une fois le plan de gestion validé, il est important d'accompagner l'exploitant afin de le conseiller dans la mise en oeuvre des mesures. Ce suivi permet d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées dans leurs réalisations que ce soit en termes de temps, de réflexion ou de besoins techniques. Le naturaliste aide également l'agriculteur dans la

recherche des financements qui peuvent être nécessaires à la réalisation de certaines actions (création de mares, plantation de haies...) Cf. le tableau "aide à la réalisation", situé sous les fiches techniques, pour savoir auprès de quelle structure se renseigner en fonction de l'information recherchée. Le suivi des peuplements d'oiseaux (cf. fiche correspondante), retenu initialement dans le programme comme indicateur de la biodiversité, est également réalisé chaque année pour suivre l'évolution de la biodiversité. D'autres suivis naturalistes peuvent être mis en place en fonction de l'avancement dans la mise en oeuvre des mesures.

Un bilan entre l'agriculteur et le naturaliste est réalisé au terme du plan de gestion. Il permet de faire un point sur l'état de la biodiversité, sur les changements de pratiques et les mesures appliquées dans le cadre du plan de gestion. L'objectif est de rendre l'agriculteur le plus autonome possible vis-à-vis de sa réflexion et de la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement et favorables à la biodiversité.

Bibliographie

Réserves Naturelles de France (RNF), Chiffaut A., 2006. Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. MEDD/ATEN, Cahiers Techniques n°79:72 p.

Schéma reprenant les principales étapes dans l'élaboration d'un plan de gestion individualisé

